

Catégorie de l'action	Action	Mode de validation L'ensemble des attestations et autres documents pour valider le parcours sont à conserver par le professionnel, tant que le CNP Pharmacie n'a pas fourni une plateforme de dépôt
Qualité des pratiques et gestion des risques	Évaluation des pratiques professionnelles au titre des orientations prioritaires nationales	Attestation de formation (transmission automatique)
	Gestion des risques au titre des orientations prioritaires nationales	Attestation de formation (transmission automatique)
	Évaluation des pratiques professionnelles dans le périmètre des sciences pharmaceutiques et/ou médicales et des compétences attendues des pharmaciens	Attestation de formation authentifiée par l'organisme de formation mentionnant le numéro d'agrément du CNP Pharmacie
	Amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé, structure d'exercice coordonnée ou établissements pharmaceutiques	Attestation de la structure
	Démarche qualité à l'officine	Dans l'attente d'une plateforme de suivi, conserver l'attestation de réalisation de l'auto évaluation de la « Démarche Qualité Officine » (DQO) ou de l'organisme certificateur
	Encadrement professionnel : maître de stage ou maître d'apprentissage	Attestation de réalisation du stage signée par l'université ou du contrat d'apprentissage validé
	Participation à l'élaboration de parcours de santé et d'études de cas en exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire	Attestation de la structure
	Participation à l'élaboration interprofessionnelle d'un programme d'ETP ou coordination d'un programme	Attestation de l'organisme ou du responsable du programme avec la validation d'une ARS
	Participation aux démarches de certification HAS d'établissement de santé sanitaire ou évaluation d'un établissement de santé médicaux social	Attestation de participation de l'établissement et l'attestation d'obtention de la certification de l'établissement
	Participation aux instances représentatives et décisionnelles de la pharmacie	Attestation du président de la structure
	Validation d'une démarche d'accréditation (en cours de construction)	Attestation du CNP Pharmacie - Cette action valide l'obligation triennale de DPC à elle seule
	Action libre proposée par un pharmacien	Attestation de l'action mentionnant le numéro d'agrément du CNP Pharmacie
	Action spécifique proposée par un pharmacien : Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité dans le cadre d'une démarche qualité	Attestation de réalisation de l'organisme commanditaire
	Action spécifique proposée par un pharmacien : AFGSU 2 et renouvellement	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou l'attestation de renouvellement
	Programme intégré avec action d'analyse de pratiques au titre des orientations prioritaires nationales	Attestation de formation (transmission automatique)
	Programme intégré avec action de gestion des risques au titre des orientations prioritaires nationales	Attestation de formation (transmission automatique)
	Programme intégré avec action d'analyse de pratiques	Attestation de formation authentifiée par l'organisme de formation mentionnant le numéro d'agrément du CNP Pharmacie
	Programme intégré avec action de gestion des risques	Attestation de formation authentifiée par l'organisme de formation mentionnant le numéro d'agrément du CNP Pharmacie
	Simulation en santé	Fiche d'aide à la progression, Attestation de présence aux sessions de simulation et Bilan individuel d'activité